Réservation de salles municipales

En fonction des disponibilités, la commune de Batz-sur-Mer propose aux associations, aux particuliers ainsi qu'aux entreprises prioritairement de Batz-sur-Mer, la mise à disposition des salles municipales à titre gratuit ou payant selon le règlement en vigueur.

Réservation à titre payant :

La commune pourra mettre à la location les salles municipales, dans la mesure où celles-ci ne sont pas utilisées par la municipalité ou par les associations locales.

Tarifs

Chèque de caution libellé à l'ordre du Trésor Public : 260 €

Nettoyage laissé à la charge de la commune : 170 €

Si infraction au règlement : 57 €

	DEMI-JOURNÉE	JOURNÉE
PARTICULIERS, ORGANISMES/ENTREPRISES/GROUPEMENTS : DOMICILIÉ OU AYANT SON SIÈGE SOCIAL SUR LA COMMUNE		
Grande salle Espace Jean FRÉOUR / Salle des Fêtes	187€	375 €
Petites salles Espace Jean FRÉOUR (1, 3 ou 4)	38 €	75 €
PARTICULIERS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES/ENTREPRISES/ GROUPEMENTS : EXTÉRIEURS À LA COMMUNE		
Grande salle Espace Jean FRÉOUR / Salle des Fêtes	329 €	635 €
Petites salles Espace Jean FRÉOUR (1, 3 ou 4)	64€	114€
ASSOCIATIONS BATZIENNES, GROUPEMENTS ET ORGANISMES D'INTÉRÊT LOCAL ET PARTIS POLITIQUES : UNE FOIS LES 12 OCCUPATIONS GRATUITES DANS L'ANNÉE DÉPASSÉES		
Grande salle Espace Jean FRÉOUR / Salle des Fêtes		260 €
Petites salles Espace Jean FRÉOUR (1, 3 ou 4)		75 €
Salle de sport (hors convention)		202 €

Réservation à titre gratuit :

Pourront bénéficier ponctuellement de la mise à disposition gracieuse d’une salle municipale :

- toute association sous le régime de la loi de 1901 **ayant son siège social à Batz-sur-Mer** ou intercommunale ayant signé une convention ;
- les organisations locales (batziennes) des partis politiques officiels ;
- les écoles de Batz-sur-Mer publiques et privées sous contrat d'association ;
- les partenaires institutionnels et privés de la collectivité

Pour les événements suivants :

- assemblées générales et bureaux d'associations,
- soirées festives organisées au profit de l'association,
- réunions de travail,
- réunions de fonctionnement des partis politiques non ouvertes au public
- réunions publiques.

Dans ce cadre gracieux, les utilisations privées (de type anniversaire, mariage, fête privée...) des salles municipales sont formellement interdites.

Dans la limite maximum de 12 mises à disposition par an.

Modalités de réservation (gratuite ou payante)

- Contactez avant tout le service vie Associative afin de vous renseigner sur la disponibilité des salles

- Faites votre demande de réservation à minima **un mois avant** la date souhaitée

- Puis déposez en mairie :

- Le **formulaire** de réservation de salle **complété, daté et signé**
- Accompagné du **règlement** des salles municipales **signé**
- De votre **attestation d'assurance (responsabilité civile)**
- Ainsi que le **montant de la réservation** et la **caution** sous forme de **chèques séparés**, libellés à l'ordre du **Trésor Public,** à déposer en mairie dès la réservation.

Salle des fêtes

- la salle des Fêtes pour l'organisation d'événements ouverts au public ou privés. Cette salle peut contenir jusqu'à 169 personnes assises ou 486 personnes debout et ne peut pas accueillir un service de restauration même avec un traiteur.

Grande salle Espace Jean Fréour

- la grande salle de l'Espace Jean Fréour, équipée d'une cuisine, permet d'organiser des événements ouverts au public ou privés et d'accueillir un service de restauration. Cette salle peut contenir 129 personnes assises et 360 personnes debout.

Petites salles Espace Jean Fréour

- les petites salles de l'Espace Jean Fréour pour des réunions ou des activités :

N°1 : capacité de 19 personnes

N°3 : capacité de 23 personnes

N°4 : capacité de 19 personnes

MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-batzsurmer.fr
02 40 23 92 25

Conformité RGAA
Non conforme